

Date de la convocation : **10 février 2015**Date d'affichage : **10 février 2015**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absents excusés : Bruno GAILLARD, Jocelyne GAILLETON et Gaëtan PERRON

Pouvoir : Bruno GAILLARD donne pouvoir à Maurice MARECHAL
Jocelyne GAILLETON donne pouvoir à Françoise CASTEL

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Il faut noter que lors de l'établissement des tarifs pour les associations, la rubrique « société » est indiquée. Ce terme est ambigu car il peut désigner soit une entreprise, soit une association. Il convient donc de le remplacer par association ou assimilés.

AIN HABITAT : GARANTIES FINANCIERES POUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS AIDES

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 05 février 2014 portant sur les garanties financières du programme de 17 logements locatifs en passif « Centre Village », le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations demande d'apporter une précision pour l'établissement des contrats de prêts sur les articles 5 et 6 accordé à Ain Habitat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de préciser et de compléter sur les prêts PLS des articles 5 et 6 :

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A **sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**

PRECISE que tous les autres articles de la délibération ne sont pas modifiés.

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL ET DES CERTIFICATS D'URBANISME

VU l'ordonnance n° 2005-1527 du 8/12/2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 422-1, L 422-8, R 422-5, R 410-5 et R 423-15 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que les services de la Direction Départementale des Territoires assurent l'instruction de tout ou partie des autorisations d'occupation des sols de la commune conformément aux dispositions de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme. La loi « pour l'accès à logement et un urbanisme

renové » (ALUR), du 24 mars 2014, prévoit de réserver la mise à disposition des services de l'Etat aux communes situées dans un établissement public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants.

La commune appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants, la DDT peut continuer d'assurer ces services après le 1^{er} juillet 2015. Il est à noter que depuis le 1/04/2013, la DDT n'instruit plus les certificats d'urbanisme de simple information.

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention qui doit être signée entre l'État et la Commune.

*Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire Et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis, aux déclarations préalables relatives à l'occupation et 3 l'utilisation du sol et des certificats d'urbanisme.

CENTRE DE LOISIRS

1°) Délibération

Monsieur Didier CHARVET, Maire-Adjoint, présente les projets pédagogiques et éducatifs 2015, le règlement de fonctionnement 2015, le compte de résultat 2014 et le budget primitif 2015 du Centre de loisirs.

Il explique qu'il faut également que le Conseil Municipal valide ces documents et donne son accord afin que Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, puisse les signer afin de les transmettre à la CAF de l'Ain et à la MSA, partenaires de la Mairie pour le Centre de Loisirs, et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et
après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

ACCEPTE les projets pédagogiques et éducatifs 2015, le règlement de fonctionnement 2015, le compte de résultat 2014 ainsi que le budget primitif 2015 comme présentés lors de la séance,

AUTORISE le Maire à signer les documents pour transmission à la CAF de l'Ain, la MSA et la DDCS.

2°) Informations

- Suite à l'explication du compte de résultat, des études seront faites pour réduire le déficit.
- De 13h15 à 13h30, Mallory PILLON vient renforcer la surveillance de la cour afin que Valérie SCHWARTZ et Mélissa MARGUIN puissent préparer l'activité du Temps d'Activités Périscolaires commençant à 13h30.
- Une étude sera réalisée entre le personnel, les enseignants et la municipalité pour l'organisation du travail et plus particulièrement pour le nettoyage.
- Il est à noter un comportement positif et volontaire du personnel, qui n'hésite pas à combler les absences des uns et des autres.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

1°) Délibération : Projet pédagogique, règlement de fonctionnement

Monsieur Didier CHARVET, Maire-Adjoint, présente le projet pédagogique 2015 et le règlement de fonctionnement 2015 pour les temps d'activités périscolaires.

Il explique qu'il faut également que le Conseil Municipal valide ces documents et donne son accord afin que Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, puisse les signer afin de les transmettre à la CAF de l'Ain et à la MSA, partenaires de la Mairie pour le Centre de Loisirs, et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et
après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

ACCEPTE le projet pédagogique 2015, le règlement de fonctionnement 2015 comme présentés lors de la séance,

AUTORISE le Maire à signer les documents pour transmission à la CAF de l'Ain, la MSA et la DDCS.

2°) Délibération : Convention triennale de partenariat sur le recrutement d'une coordinatrice dans le cadre de l'aménagement des temps d'activités périscolaires : demande de subvention au conseil général

Le Maire :

- rappelle au conseil municipal qu'une convention de partenariat a été signée en 2014 sur le recrutement d'une coordinatrice dans le cadre de l'aménagement des temps d'activités périscolaires avec les communes de Marboz, Beaupont, Domsure.
- Indique que le Conseil Général a été sollicité pour l'attribution d'une aide à la création de l'emploi de coordonnateur jeunesse,
- Donne lecture de la nouvelle convention triennale, présentée par le Conseil Général de l'Ain pourtant sur la création d'un emploi de coordonnateur jeunesse mutualisé entre les communes de Marboz, Beaupont, Domsure et Bény.
Cette convention a pour objet de préciser les règles d'intervention et les modalités de mise à disposition des aides du département pour la durée de la convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention citée en objet,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer ladite convention,

SOLLICITE le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention.

3°) Informations

La commission scolaire a établi un questionnaire destiné aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école, au centre de loisirs, aux temps d'activités périscolaires afin de réaliser un premier bilan.

Concernant la modalité de contrat (contrat de mission ou accroissement temporaire d'activité ou autre) à établir pour un éventuel intervenant, le conseil municipal charge la secrétaire et Laurence BORNEAT, Conseillère municipale, de trouver de plus amples renseignements sur les diverses options contractuelles.

Une solution serait de prendre une entreprise extérieure ou un auto-entrepreneur pour éviter des charges supplémentaires.

LOGEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE

1°) Délibération

Bruno BUIRON, Maire-Adjoint :

- ☞ présente la dédite du logement communal de Madame FLEURETTE Emilie au 24 janvier 2015.
Le délai de préavis a été ramené de un mois vu que selon le bail du 14 avril 2013 « le locataire peut donner congé à tout moment moyennant de respecter un préavis de trois mois, ou un mois, du fait d'un nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi ».

- ☞ indique avoir réalisé l'état des lieux le 24 janvier 2015 et propose à l'assemblée de lui restituer sa caution intégrale.
- ☞ précise que le logement communal devenu libre a besoin de travaux de rénovation suite à une insuffisance de circulation d'air, une mise aux normes électriques et une isolation à améliorer. Des devis sont en attentes.
- ☞ propose de passer le loyer mensuel à 330 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la dédite de Madame FLEURETTE Emilie au 24 janvier 2015,

DECIDE de rembourser la caution intégrale selon l'état des lieux réalisé le 24 janvier 2015,

FIXE le nouveau montant du loyer mensuel à 330 €,

DECIDE, en cas de besoin, de disposer, des affiches dans les lieux publics de la commune afin de faire de la publicité sur la disponibilité de ce logement et de passer une annonce sur le site internet « le bon coin ».

DECIDE de procéder aux réparations nécessaires.

AUTORISE le Maire ou les adjoints à choisir les futurs locataires et à signer le nouveau bail, à réaliser les états des lieux avec les futurs locataires.

2°) Informations

Yann BERHILLIER, Conseiller municipal, propose à l'assemblée d'étudier des solutions d'isolation par projection.

TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le conseil municipal définit les tours de gardes pour les élections départementales du 22 et 29 mars prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN : Un rapide compte rendu de l'assemblée générale du 12 février est dressé : bilan d'activité 2014, compte de gestion et résultats 2014, budget primitif et la présentation de projets 2014. Au total 225 communes sont adhérentes de l'agence, qui prévoit de recruter 3 personnes.

La cotisation annuelle pour s'élève à 0,50 € par habitant. Pour 2014, Bénny a réglé la somme de 375,50 €. Pour la commune, trois dossiers sont en cours : bâtiment du stade, parking Garavand et la traversée du bourg.

PARKING GARAVAND : Suite au dernier conseil, c'est l'entreprise BONNEFOY qui a obtenu le marché pour un montant de 57 676,80 € TTC. L'entreprise PIQUAND interviendra en qualité de sous-traitant. Les travaux ont commencé le 18 février. Pour des raisons d'économie et de bon sens, l'enrobé sera fait en même temps que les travaux communautaires courant avril-mai 2015.

LOGEMENT DE LA CURE : Des devis sont en attente pour les problèmes d'humidité, et la mise en place d'une VMC.

DETECTEUR DE FUME : La caisse locale de Marboz (GROUPAMA) offre à la Commune 11 détecteurs de fumée qui seront installés dans les divers appartements locatifs de la commune.

COMMISSION DES IMPOTS : La tournée générale de conservation cadastrale et des mutations, et avis sur le projet des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et commerciaux a eu lieu le mardi 10 février à 13 h 30.

SEMCODA : Lecture de l'état des encours garantis par la Commune au profit de SEMCODA en date du 31 décembre 2014. La dernière échéance sera le 1^{er} octobre 2030.

TRAVAUX ELECTRICITE : Un constat a été réalisé pour la période du 17/12/2014 au 12/01/2015 pour un total de 10 micros coupures électriques, expliquant qu'il s'agissait de travaux sur le poste EDF de Treffort.

FOND D'AMORCAGE : A l'occasion du congrès des Maires, le fonds mise en place par l'Etat en 2013 pour soutenir les initiatives par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires est désormais pérennisé. Pour rappel, la dotation pour l'année scolaire s'élève à 50 € par enfant présent aux activités.

ASSOCIATIONS DE BENY : En date du 25 novembre 2014, création de la nouvelle association « Au long court » dont le président est David PILLON.

L'association « Toon's production » est mise en sommeil.

CONGRES DES POMPIERS : Le 48^{ème} congrès départemental des sapeurs-pompiers aura lieu à Marboz le 3 octobre 2015. Maurice MARECHAL, Maire-Adjoint, en donne les comptes rendus. Le repas sera assuré par les pompiers de Bénny. Ils lancent un appel aux volontaires pour aider ce jour-là.

SOCIETE DE PECHE AAPPMA : Christophe TEILLARD et le Maire présentent la rencontre avec le Président de pêche, M. BABAD Gérard concernant un projet de parcours de rivière. Ce projet d'aménagement du bord de la rivière irait du déversoir jusqu'au stade. Les abords des zones de pêche serait équipé d'un accès handicapés, de toilettes sèches, d'un abri, d'une zone pour enfants et d'un bassin pédagogique. Des subventions sont attendues à hauteur de 50 % par la fédération de pêche et le conseil général. Aucun chiffrage n'a été réalisé à ce jour, aucun cout ne sera demandé à la commune mais l'association souhaite connaître son avis sur ce projet. Le label serait : « Parcours en famille ».

AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) : Un bilan triennal de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur le département de l'Ain a été transmis à la mairie par l'ARS. Il est à la disposition du public.

CLUB DE VELO : Le dimanche 7 juin pour la vogue, une course de vélo sera organisée par le Viriat Team Vélo. Le départ est prévu à 14 h et l'arrivée vers 18 h 30 sur une boucle de 6,2 km, rassemblant deux courses et deux catégories.

Un appel est lancé aux bénévoles pour assurer la sécurité dans les carrefours, soit environ 24 personnes.

Un arrêté municipal sera établi pour couper la route.

A cet effet, une plume sera diffusée pour expliquer clairement le tracé et les perturbations de circulations occasionnées.

COMITE DES FETES : Suite au décès de la trésorière, la soirée des « Années 80 » n'a pas eu lieu en 2014. Suite à ce manque à gagner, le comité sollicite une subvention ou la gratuité de la salle pour la soirée des Années 80 reportée au 28 février 2015. Le conseil indique qu'aucune gratuité de la salle ne sera faite. Par contre, une subvention sur présentation du bilan financier de l'association peut être étudiée. L'assemblée générale de l'association aura lieu vendredi 20 février 2015.

BULLETTIN MUNICIPAL 2014 : A ce jour, aucun commentaire n'a été signalé.

TRAVAUX VOIRIE : Suite à la validation du devis du géomètre ABCD lors de la séance du 10 décembre, le relevé topographique de la route département 28a (entrée nord de Bénny jusqu'au panneau du cimetière) a été réalisé. Ce relevé a été réalisé dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du village.

Le programme de travaux communautaire a été validé.

PROJET HAISSOR : Rappel de la réunion publique le samedi 21/02/2015 à 10 h 00 en salle Garavand.

ASSOCIATIONS : Un temps d'échange est prévu le mercredi 25 février en salle tilleul avec tous les présidents des associations sur la possibilité de réaménager les locaux du stade.